Nations Unies S/PV.5727



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5727e séance

Mardi 31 juillet 2007, à 15 h 30

New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d’Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Lettre datée du 5 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/307/Rev.1 et S/2007/307/Rev.1/Add.1)

07-44446 (F)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Lettre datée du 5 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/307/Rev.1 et S/2007/307/Rev.1/Add.1)

Le Président (*parle en chinois*) : Je salue la présence du Secrétaire général à la présente séance.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Ghana une lettre datée du 31 juillet 2007 dans laquelle il demande que, selon la pratique établie, Mme Alice Mungwa, Conseillère aux affaires politiques de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, soit invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, Mme Alice Mungwa.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite Mme Mungwa à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/468, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Belgique, le Congo, la France, l'Italie, le Pérou, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/307/Rev.1, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride au Darfour, ainsi que du document S/2007/30/Rev.1/Add.1, qui contient les prévisions de dépenses préliminaires pour l'opération hybride.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1769 (2007).

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité après l'adoption de cette résolution historique et sans précédent. En autorisant le déploiement d'une opération hybride pour le Darfour, le Conseil fait savoir avec force et sans ambiguïté sa volonté d'améliorer la vie des populations de la région et de clore ce chapitre tragique de l'histoire du Soudan.

La résolution adoptée aujourd'hui est le point culminant d'une collaboration sérieuse et assidue entre les membres du Conseil de sécurité. Je me félicite de leurs efforts. L'adoption est également le résultat d'une coopération sincère et intense entre l'ONU et l'Union africaine. À l'heure où nous ouvrons ce nouveau chapitre, je rends hommage aux hommes et aux femmes de la Mission de l'Union africaine au Soudan, qui ont tout donné au service de la paix, certains ayant consenti le sacrifice suprême.

Nous devons maintenant aller de l'avant très rapidement pour conserver l'acquis de leur travail. Nous devons mettre en place l'opération de maintien de la paix complexe et vitale que le Conseil a autorisée aujourd'hui. Le Conseil connaît bien les difficultés administratives, logistiques et opérationnelles importantes qui doivent être surmontées pour mettre en place la mission hybride. Nous ne devons ménager

aucun effort pour déployer une mission qui aura véritablement une incidence positive sur la vie de la population du Darfour, qui est en droit d'attendre au moins cette évolution favorable.

L'opération se prépare depuis le début de cette année. La résolution adoptée aujourd'hui dynamisera encore davantage nos efforts. Pour espérer réaliser l'objectif ambitieux énoncé dans la résolution et asseoir une autorité au Darfour d'ici la fin de l'année, le Conseil doit poursuivre dans la voie dans laquelle il s'est engagé. Les États membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, doivent fournir tout l'appui nécessaire. Il y a lieu de fournir du personnel compétent supplémentaire. Des systèmes d'appui doivent être mis en place. Des structures de commandement doivent être créées. L'expérience a enseigné aux gouvernements que cela prend du temps, mais le temps joue contre nous.

Il est tout aussi fondamental d'accorder un appui clair et constant au Gouvernement soudanais. Si le Gouvernement ne participe pas de bonne foi à cette initiative, l'opération échouera. Nous avons les mêmes attentes à l'égard des mouvements rebelles.

Si nous sommes conscients de l'importance de la résolution adoptée aujourd'hui et redoublons d'efforts collectivement pour renforcer le maintien de la paix au Darfour, il nous faut également reconnaître que seul un processus politique nous permettra de parvenir à un règlement durable du conflit.

Les envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine ont intensifié leurs efforts et rencontreront les parties à Arusha dans le courant de cette semaine. Il est essentiel que la réunion d'Arusha débouche sur des résultats positifs, de manière à jeter les bases de négociations et, en fin de compte, d'un accord de paix. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons faire cesser la violence et les destructions qui ravagent le Darfour depuis plus de trois ans.

Nous consoliderons la paix grâce à des négociations visant à parvenir à un règlement politique et maintiendrons la paix sur le terrain grâce aux forces de maintien de la paix. J'attends avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec les membres du Conseil, l'Union africaine et tous les gouvernements intéressés, alors que nous progressons vers notre objectif commun.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1769 (2007) autorisant le déploiement de la mission hybride UA/ONU au Darfour. Nous nous félicitons également de la présence, aujourd'hui, dans cette enceinte, du Secrétaire général et lui rendons hommage pour le travail qu'il a accompli avec le Président de l'Union africaine, M. Konaré, pour parvenir à un accord avec le Gouvernement soudanais sur cette question.

Il est juste aujourd'hui de rendre hommage aux contingents et au personnel qui ont servi au sein de la Mission de l'Union africaine au Darfour (MUAS) au cours des trois dernières années pour le travail qu'ils ont accompli et les sacrifices qu'ils ont accomplis. Ils sont intervenus en tant que force de maintien de la paix sans avoir pu maintenir une quelconque paix.

Le remplacement de la MUAS par l'opération hybride UA/UE constitue un progrès important. Toutefois, pour que la paix s'enracine et qu'elle perdure au Darfour, l'opération hybride doit s'inscrire dans une perspective plus large. Le Premier Ministre du Royaume-Uni et le Président de la France, M. Sarkozy, l'ont souligné il y a 10 jours à Paris. Le Premier Ministre Brown a attiré l'attention sur le Darfour durant le week-end, hier encore avec le Président Bush et aujourd'hui avec le Secrétaire général. Il n'y a pas de priorité plus importante pour mon gouvernement en matière de politique étrangère.

Les difficultés qui nous attendent sont multiformes. Elles requièrent une réponse proportionnelle, qui comprenne la prise de mesures urgentes sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire. Il convient à présent de concentrer les efforts sur un règlement politique au Darfour, auquel toutes les parties au conflit prendront part. Nous nous félicitons des efforts déployés par les envoyés de l'Union africaine et de l'ONU, et nous nous engageons à accorder notre appui sans réserve à la réunion qui aura lieu prochainement à Arusha et pendant la période cruciale qui suivra.

Nous devons intensifier nos efforts pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire, soulager les souffrances des quatre millions de personnes qui dépendent de l'aide au Darfour. Nous devons veiller à ce qu'une force UA/ONU nombreuse, solide, efficace et cohérente soit déployée au Darfour le mois prochain

afin de protéger les civils, de prévenir les attaques armées d'où qu'elles viennent, de donner de l'espoir à la population du Darfour et de garantir sa sécurité. Voilà ce que nous avons autorisé aujourd'hui. Il s'agit d'une initiative sans précédent par son ampleur, sa complexité et son importance.

Le Conseil appelle toutes les parties au conflit, les voisins du Soudan et la communauté internationale dans son ensemble à appuyer cet effort. Nous lançons un appel à la coopération et nous nous félicitons des éléments qui donnent à penser qu'une coopération s'est concrétisée, notamment de la part du Gouvernement soudanais.

Les auteurs de la résolution ont déployé des efforts considérables pour se concerter avec le Gouvernement soudanais pendant les négociations qui ont abouti à cette résolution. Son adoption à l'unanimité lance un signal fort indiquant que le Conseil espère et souhaite que toutes les parties soudanaises coopèrent et que cette coopération se développe et se renforce. La voie tracée par cette résolution est celle de la coopération avec le Soudan – avec son gouvernement et avec toutes les parties au Soudan – avec l'Union africaine et avec l'ONU dans son ensemble.

Mais nous demandons également que les termes de la résolution soient respectés. Celle-ci demande au Secrétaire général de rendre compte au Conseil du respect, par les parties, de toutes les exigences qu'elle énonce. En cas de non-respect, des mesures seront prises. Comme le Premier Ministre du Royaume-Uni et le Président de la France l'ont indiqué clairement, nous jugerons toutes les parties à l'aune de leurs actes et non de leurs déclarations. La décision prise aujourd'hui exige un suivi à tous les niveaux des efforts déployés à l'échelle internationale : politique, économique, sécuritaire et humanitaire.

La catastrophe qui se déroule au Darfour ne cessera pas parce que 15 mains se sont levées dans cette salle. Les souffrances ne prendront pas fin parce que nous avons voté. Mais la décision prise aujourd'hui et les mesures qui en découleront permettront au Darfour de prendre un nouveau départ. C'est notre espoir et notre objectif.

M. Lacroix (France) : La France se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1769 (2007). La création de l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) constitue un pas décisif dans l'action de la communauté internationale pour mettre fin aux souffrances de la population du Darfour et rétablir durablement la stabilité dans cette région du Soudan. Elle est porteuse d'un très grand espoir au Darfour, espoir qu'il nous appartient maintenant de concrétiser.

Cette décision constitue le résultat d'un processus de coopération, à bien des égards exemplaire, entre l'ONU et l'Union africaine, coopération qui a débouché sur l'accord de haut niveau d'Addis-Abeba du 16 novembre dernier. Ma délégation tient à cet égard à saluer l'engagement personnel du Secrétaire général, dont je salue la présence, ainsi que l'action déterminante du Président de la Commission de l'Union africaine dans cette entreprise. Cette décision est aussi le fruit d'un effort collectif de la communauté internationale, dont les principaux acteurs concernés par la question du Darfour se sont mobilisés pour apporter une réponse forte et déterminée aux défis politiques, sécuritaires et humanitaires posés par cette crise.

La France a pris toute sa part dans cet effort : en réunissant à Paris le 25 juin dernier les participants au groupe de contact élargi pour le Darfour; en préparant, conjointement avec le Royaume-Uni, le texte de cette résolution; et en travaillant activement en étroite liaison avec l'ensemble de nos partenaires du Conseil de sécurité en vue de l'adoption rapide de ce texte, comme s'y étaient engagés le Président de la République française et le Premier Ministre britannique le 20 juillet dernier.

Ma délégation, comme celle du Royaume-Uni, a également été animée tout au long de ce processus par le souci d'y associer le Soudan, dont le Gouvernement a une responsabilité cruciale dans la mise en œuvre de cette résolution. Nous entendons continuer à travailler avec les autorités de Khartoum pour assurer le déploiement le plus rapide possible de l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) et mettre en place les conditions nécessaires à l'efficacité de cette force. Nous lançons au Gouvernement soudanais, de même qu'à toutes les parties au conflit un appel pour qu'elles coopèrent pleinement à la réalisation de ces objectifs. Cela implique notamment, de la part de tous, le plein respect du cessez-le-feu.

Nous avons désormais devant nous, chacun doit en être conscient, une tâche particulièrement lourde pour mener à bien le déploiement de la MINUAD et faire en sorte qu'elle puisse véritablement faire la différence sur le terrain. De par son ampleur

exceptionnelle, de par sa nature inédite de force hybride, codirigée par deux organisations, de par les difficultés du terrain et la situation qui y règne, la MINUAD va exiger un engagement particulier et une mobilisation continue de la part de la communauté internationale, en appui à l'ONU et à l'Union africaine, qui vont être particulièrement sollicitées. La France sera à leurs côtés.

Nous avons également, dans la période de transition qui va s'ouvrir sur le terrain, la responsabilité particulière de continuer à soutenir la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) avant qu'elle ne passe le relais à la force hybride. En particulier, il est essentiel que le déploiement du module d'appui renforcé puisse être mené à bien dans des délais aussi rapides que possible. Nous le devons aux soldats de la MUAS, auxquels ma délégation tient à rendre hommage. Étant la première à être déployée sur le terrain, la force de l'Union africaine a fait un travail remarquable dans des conditions particulièrement difficiles.

Il nous appartient également, au-delà de la mise en place de la MINUAD, de poursuivre avec détermination notre action collective dans plusieurs directions. D'abord, il faut une action humanitaire au bénéfice de la population du Darfour. À cet égard, la France tient à rendre hommage aux 13 000 travailleurs humanitaires engagés sur le terrain. Leur travail doit être pleinement soutenu et facilité par les parties, en particulier par le Gouvernement soudanais, conformément au communiqué conjointement publié par celui-ci et l'ONU. Les attaques contre la population, qui sont inacceptables, doivent impérativement cesser.

Ensuite, il faut une action en faveur d'un règlement politique, en plein appui aux médiateurs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim. La France s'est félicitée des décisions prises à Tripoli sur les négociations de paix. Il est à présent essentiel que s'engage effectivement une négociation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles, y compris ceux qui n'ont pas encore rejoint ce processus et que nous appelons à le faire au plus vite.

Enfin, il faut une action en faveur du règlement des graves conséquences de la crise du Darfour dans la région, en particulier dans l'Est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. La France, avec ses partenaires de l'Union européenne, est prête à agir pour parvenir sur le terrain, en soutien à une force internationale de police, à la sécurisation des populations réfugiées et déplacées dans ces deux pays. Nous entendons poursuivre rapidement notre travail en vue d'une décision rapide, que la gravité de la situation des populations concernées rend urgente.

À plus long terme, ma délégation forme le vœu qu'un rétablissement rapide des conditions de sécurité et les progrès du dialogue politique permettent d'avancer vers la reconstruction à long terme, par des projets concrets touchant directement la vie quotidienne des habitants. Nous devons également nous y préparer.

Notre Conseil vient aujourd'hui d'adresser un signal très fort de son engagement unanime à agir pour ramener la paix et la stabilité au Darfour. La communauté internationale est rassemblée pour atteindre cet objectif. Les mois à venir seront cruciaux pour répondre aux fortes attentes que suscite notre décision de ce jour et faire en sorte que le Darfour ne soit plus, comme il l'est aujourd'hui, synonyme de désespoir, de détresse et d'exactions. Soyons à la hauteur de ce défi en restant unis et en apportant tous notre contribution et notre coopération à l'effort de longue haleine qui s'engage. La France y est plus que jamais résolue.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie considère comme importante et opportune l'adoption de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, qui entérine le lancement d'une opération hybride UA/ONU au Darfour en vue de régler, au plus vite et dans la paix, la situation qui y règne. Cette décision renforce la bonne coopération engagée entre l'ONU et l'Union africaine afin d'instaurer une paix et une stabilité durables au Darfour.

Nous sommes convaincus que la solution ne pourra être que politique. Il est indispensable que le processus de paix soit véritablement global et qu'il s'opère dans le respect scrupuleux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan, ainsi qu'avec la coopération constructive de la communauté internationale et des autorités soudanaises tant sur le plan politique que dans le cadre des efforts de paix. Il est primordial que ces conditions fondamentales, grâce au soutien énergique de la Russie, transparaissent dans le texte de la résolution qui vient d'être adoptée.

Nous pensons que l'opération hybride UA/ONU permettra de faire avancer le processus de paix au

Darfour. C'est en fait l'objectif principal des activités de maintien de la paix engagées au Darfour, outre, bien sûr la protection de la population civile et le respect des prérogatives soudaines du Gouvernement soudanais. Nous espérons que les négociations prévues avec les parties au conflit au Darfour auront bien lieu dans les délais fixés et que toutes s'associeront à l'Accord de paix pour le Darfour, qui sera efficacement appuyé par la nouvelle mission. Il faut que toutes les parties présentes au Darfour s'acquittent de leurs obligations.

Les délibérations sur le texte de la résolution ont été laborieuses et tendues. Nous sommes satisfaits du fait que les membres du Conseil de sécurité ont réussi à s'entendre et à prendre une décision par consensus autour de cette importante question. Nous apprécions grandement les échanges constructifs qui ont eu lieu entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais. Il importe d'étendre cette coopération et de resserrer la confiance mutuelle afin que l'opération hybride UA/ONU se déploie au plus vite et soit couronnée de succès.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ce jour étant le dernier où vous présidez le Conseil de sécurité, ma délégation souhaite vous adresser ses sincères félicitations. Au cours du mois écoulé, nous avons été saisis de questions extrêmement importantes pour l'humanité et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons y avoir répondu comme nous le dictait notre conscience.

Depuis qu'elle siège au Conseil de sécurité, ma délégation a toujours eu à cœur de veiller à ce que ses travaux soient menés dans le respect de la Charte des Nations Unies, en conformité avec le droit international et sous l'angle positif des considérations politiques afin de servir l'humanité. Telle était notre position sur la manière dont le Conseil a abordé les nombreuses questions dont il était saisi, notamment celle du Soudan. Le Soudan a pris l'initiative de demander l'aide de l'ONU pour régler certains problèmes intérieurs qui nécessitaient un appui constructif et transparent de la part de la communauté internationale.

Je voudrais saluer la présence du Secrétaire général parmi nous aujourd'hui.

Personne ne peut nier que le Soudan a pris de nombreuses mesures positives dans le cadre de son partenariat avec l'ONU et l'Union africaine. Cela s'est clairement manifesté lorsque le Gouvernement soudanais a consenti au déploiement de l'opération hybride au Darfour, et lorsqu'il a explicitement demandé au Conseil, durant sa visite à Khartoum en juin dernier, d'adopter une résolution autorisant cette opération. À cet égard, nous soulignons l'importance de maintenir l'élan actuel afin de renforcer le partenariat tripartite entre l'ONU, l'Union africaine et le Soudan.

Le Soudan a désormais besoin que l'on continue à l'encourager. Il a également besoin que le Conseil honore l'engagement pris durant la réunion tenue avec le Gouvernement soudanais. Je veux parler de sa promesse de poursuivre son appui à ce pays tout en respectant sa souveraineté et son droit légitime à recevoir de l'aide de la part de la communauté internationale et de contraindre les mouvements rebelles de renoncer à la violence et de se rallier au processus de paix pour garantir et préserver les acquis obtenus et les consolider.

La résolution 1769 (2007), que le Conseil vient d'adopter, vise au déploiement de l'opération hybride au Darfour. La résolution prévoit qu'elle sera, dans la mesure du possible, à prédominance africaine. Nous voudrions remercier les coauteurs de la résolution d'avoir tenu compte de certaines de nos préoccupations, après que nous avons fait valoir certaines réserves. Nous voudrions également saluer le fait que bon nombre de préoccupations du Soudan, notamment celles exprimées au cours des dernières heures qui ont précédé le vote sur le projet de résolution, ont été prises en considération. Nous avons constaté que les coauteurs ont fait montre de compréhension et de réceptivité. Nous saluons cette ouverture, qui a permis d'aplanir les divergences de vue et nous a aidés à adopter le projet de résolution dont nous étions saisis.

Nous invitons nos frères soudanais à poursuivre leur coopération avec l'ONU en vue de l'application de la résolution. Nous les encourageons à ne pas hésiter à demander l'aide dont ils auraient besoin pour surmonter d'éventuels obstacles. Ce processus doit se dérouler dans un esprit de collaboration et se concentrer sur chaque question en la plaçant dans son contexte sans la mêler à d'autres questions, tout en faisant preuve de professionnalisme. Il s'agit de la meilleure manière de servir l'humanité et de renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Forts de ces considérations, nous avons décidé de voter pour la résolution.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie est l'un des coauteurs de la résolution et nous saluons son adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité. À notre avis, cela traduit la volonté résolue de la communauté internationale de trouver, à titre prioritaire, une solution à la crise du Darfour. C'est avec une grande préoccupation que la Slovaquie suit la tragédie que vit le Darfour et la souffrance des populations civiles, notamment les femmes et les enfants. Nous estimons qu'il faut le plus rapidement possible mettre un terme à cette crise humanitaire sans précédent qui a de graves conséquences régionales. Nous pensons que l'adoption de cette résolution est une étape décisive dans cette direction.

Nous sommes particulièrement heureux que cette résolution indique également le nouveau partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, que nous estimons crucial pour le succès à venir de l'opération hybride. Enfin, nous invitons toutes les parties au Soudan à faciliter le déploiement immédiat de la force hybride et à coopérer pleinement avec la communauté internationale afin de parvenir à une solution durable à la crise du Darfour.

M. Verbeke (Belgique) : La Belgique se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 1769 (2007) sur la situation au Darfour (Soudan). Nous sommes convaincus qu'elle marquera un moment décisif dans l'action de notre Conseil, en réponse à la crise qui frappe le Darfour. En mandatant la première force hybride de maintien de la paix, cette résolution constitue un moment fort dans la coopération des Nations Unies avec l'Union africaine. Vu l'importance du moment, nous nous réjouissons que cette décision ait pu être prise à l'unanimité. À ce titre, la Belgique voudrait saluer le rôle décisif joué par l'Union africaine et ses membres siégeant au Conseil.

Notre responsabilité ne s'arrête toutefois pas là. En créant l'opération hybride Union africaine/ONU (MINUAD), en la dotant d'un mandat robuste et de structures de commandement efficaces, le Conseil de sécurité a ajouté un instrument crucial à la fois pour la protection des populations civiles exposées, et pour la recherche d'une solution à la crise actuelle, qui ne pourra passer que par la responsabilisation de tous les acteurs en faveur d'un processus politique.

Dans cette logique, la Belgique continuera, dans les semaines et mois qui viennent, à soutenir les efforts du Secrétaire général – dont je salue la présence ici aujourd'hui – tant pour le déploiement rapide, d'abord, des dispositifs d'appui à la Mission de l'Union africaine au Soudan, et ensuite de la MINUAD, que pour ses efforts de médiation politique.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence du Secrétaire général. J'y vois une marque supplémentaire de sa volonté résolue d'œuvrer à résolution de la crise qui frappe le Darfour.

Les États-Unis se félicitent que le Conseil de sécurité ait mandaté une opération de maintien de la paix hybride Union africaine/Organisation des Nations Unies pour le Darfour, une région du Soudan. Cette force, connue sous le nom de MINUAD, disposera d'un mandat fort pour protéger les civils et appuyer l'application de l'Accord de paix pour le Darfour. La MINUAD est l'opération la plus vaste jamais déployée par l'ONU. Cette force de maintien de la paix, composée de près de 26 000 personnels militaires et de police promet de jouer un rôle crucial pour mettre un terme à la souffrance de la population du Darfour.

Les pertes humaines au Darfour sont énormes. Plus de 200 000 personnes ont perdu la vie à cause de ce conflit, et plus de 2 millions de personnes ont été forcées d'abandonner leur foyer et village pour se rendre dans des camps tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ces personnes déplacées sont extrêmement vulnérables face aux attaques, à la malnutrition et aux maladies et ont d'urgence besoin de notre aide.

Le traitement brutal réservé à des civils innocents au Darfour est inacceptable pour les États-Unis. Depuis 2005, le peuple américain a donné plus de 2 milliards de dollars pour l'aide humanitaire et le développement.

L'opération hybride constitue une forme de coopération nouvelle et unique en son genre entre l'ONU et l'Union africaine, et l'adoption de cette résolution est l'aboutissement d'efforts intenses déployés par de nombreux acteurs de la communauté internationale durant les derniers mois. Elle doit maintenant être appliquée sans tarder.

Dans sa phase initiale, l'opération hybride puisera le gros de ses forces de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé fournis à la MUAS. Le transfert de l'autorité de la MUAS à l'opération hybride doit avoir lieu le plus rapidement possible.

Cette transition est impérative car l'opération va combiner les ressources de l'ONU et de l'Union africaine sous un commandement et un contrôle unifiés. Elle permettra aussi à des forces hybrides supplémentaires d'être déployées rapidement pour appuyer les contingents déjà présents sur le terrain. Le transfert pourrait avoir lieu avec la fin 2007, et nous demandons instamment à l'ONU et à l'Union africaine d'accélérer cette transition.

En adoptant la présente résolution, le Conseil donne à la MINUAD, ainsi qu'au commandant de la force et à son personnel la possibilité de s'acquitter de leur mandat avec l'autorité nécessaire. La MINUAD est autorisée, sous le Chapitre VII, à utiliser la force pour empêcher les attaques armées, protéger les civils et prévenir toute interruption dans l'application de l'Accord de paix pour le Darfour.

Il est absolument indispensable que le Gouvernement soudanais et les autres signataires respectent pleinement l'Accord de paix. L'Accord, entre autres choses, interdit les attaques contre les civils et protègent ces derniers contre le harcèlement, l'enlèvement, l'intimidation et les atteintes à leur intégrité physique. L'Accord interdit également toute entrave à la fourniture de l'aide humanitaire, ainsi que les restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens, les campagnes de propagande hostiles et l'incitation à l'action militaire.

Les parties doivent également respecter les exigences posées dans la présente résolution, qui, à son tour, appelle au respect des accords pertinents. Nous demandons au Gouvernement soudanais et à toutes les autres parties au conflit au Darfour de coopérer pleinement à la mise en œuvre de cette résolution et de toutes les autres résolutions pertinentes, de cesser immédiatement les attaques contre les civils, d'autoriser l'accès total et sans entrave de l'assistance humanitaire et d'adhérer pleinement au processus politique mené par l'ONU et par l'Union africaine en vue de promouvoir la paix.

Les États-Unis poursuivront leurs efforts en faveur d'un règlement politique inclusif et soutenu par tous, qui est la seule solution à long terme à la crise au Darfour. Nous demandons plus particulièrement au Président Al-Bashir de coopérer autant que possible au déploiement de la nouvelle force de maintien de la paix. Nous espérons que son acceptation de cette force marquera un nouveau chapitre dans sa coopération avec la communauté internationale. Si le Soudan ne respecte par l'Accord de paix pour le Darfour et s'il n'applique pas la présente résolution, les États-Unis œuvreront pour l'adoption rapide de mesures unilatérales et multinationales.

Le 29 mai dernier, le Président Bush a fait une promesse à la population du Darfour. Il a affirmé que « les États-Unis ne tourneraient pas le dos à cette crise qui défie la conscience mondiale ». Aujourd'hui, le Conseil a agi et a pris une mesure importante en vue de mettre fin à cette crise en autorisant le déploiement d'une force de maintien de la paix au Darfour. Désormais le Soudan doit choisir. Il doit choisir entre la voie de la coopération ou celle de la provocation. Si tous les regards sont tournés vers le Conseil afin qu'il protège les civils du Darfour, ces mêmes regards sont aussi tournés vers le Soudan, et nous comptons sur le Gouvernement de ce pays pour faire ce qui est juste et s'engager sur la voie de la paix.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie, en tant que coauteur de la présente résolution, se félicite tout particulièrement du message fort qu'envoie l'adoption à l'unanimité de ce texte très important. Nous remercions vivement le Secrétaire général du rôle crucial qu'il a joué ces derniers mois afin de nous permettre d'en arriver là. Il a fait preuve d'une détermination ferme et d'une vision politique très claire.

La présente résolution n'est pas l'aboutissement, mais plutôt le commencement, d'un nouvel engagement de la communauté internationale. Le véritable défi est maintenant d'appliquer cette résolution. Nous comptons par conséquent sur la coopération de toutes les parties concernées, notamment le Gouvernement soudanais.

Nous ne devons pas sous-estimer les difficultés qui nous attendent. Cette opération sera la plus vaste opération de maintien de la paix actuellement déployée en Afrique, et elle sera également la plus onéreuse de l'ONU. Nous devons tous être disposés à assumer nos responsabilités.

La force de maintien de la paix constitue un élément fondamental de l'action internationale visant à restaurer la paix au Darfour. Toutefois, une solution durable au conflit, comme d'autres l'ont déjà fait remarquer, ne peut être que politique. À cette fin, nous voudrions réaffirmer notre appui total aux efforts visant à revitaliser le processus politique mené par les envoyés de l'ONU et de l'Union africaine, à savoir M. Jan Eliasson et M. Salim Ahmed Salim. Dans ce

contexte, nous espérons que la prochaine réunion d'Arusha verra la participation de tous les principaux mouvements rebelles et qu'elle conduira à un programme commun pour les négociations à venir avec le Gouvernement de Khartoum.

Nous ne devons pas non plus ignorer l'importance des deux autres composantes de notre approche globale, à savoir l'humanitaire et le développement, qui sont toutes deux fondamentales pour permettre de créer les conditions d'une paix durable dans la région.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Suite à l'adoption unanime de la résolution 1769 (2007), nous voudrions exprimer nos remerciements à toutes les délégations du Conseil de sécurité, et en particulier aux coauteurs, pour la démarche constructive qu'elles ont adoptée en tenant compte des réserves que nous avions émises et en répondant positivement aux préoccupations de la délégation soudanaise quant au libellé de cette résolution sans précédent, qui, nous le pensons, constitue le fondement de la réussite du processus.

La présente résolution est le résultat direct des conclusions auxquelles sont parvenus l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais lors de la réunion tenue à Addis-Abeba le 16 novembre dernier. À cette occasion, ils sont tous les trois convenus que les efforts pour venir en aide au Soudan et au Darfour devaient se déployer sur trois fronts principaux, à savoir la revitalisation du processus politique, la mise en place et le renforcement du cessez-le-feu et l'établissement d'une feuille de route pour le maintien de la paix. C'est pourquoi, même si nous avons désormais adopté la résolution sur l'opération hybride, le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer vivement le processus politique mené sous les auspices des Envoyés spéciaux Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim. En outre, des efforts doivent aussi être faits pour renforcer le cessez-le-feu.

Pour garantir la mise en œuvre réussie de cette opération hybride, il est indispensable que la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) reçoive tout le soutien possible de la communauté internationale, notamment un soutien financier et le déploiement accéléré des modules d'appui initial et renforcé, dans l'exécution de son mandat.

Enfin, la mise en œuvre de la résolution que nous venons d'adopter doit reposer sur un partenariat tripartite entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais. Nous sommes fermement convaincus que ce n'est que par un tel partenariat que les efforts dont il est question dans la résolution pourront aboutir et, en définitive, aider la population du Darfour.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous saluons, nous aussi, la présence parmi nous du Secrétaire général et nous le remercions de sa déclaration. Nous voudrions remercier tous ceux qui ont œuvré pour l'adoption de la résolution 1769 (2007), qui ouvre la voie à la mise en place d'une opération hybride Union africaine/ONU au Darfour. Il s'agit d'un pas supplémentaire dans les efforts que le Conseil déploie pour traiter efficacement de la crise au Darfour. Notre objectif ultime doit être de mettre fin aux souffrances endurées par les victimes de ce conflit et de faire en sorte que la paix prévale au Darfour.

Avec l'adoption de cette résolution, nous sommes persuadés que la communauté internationale honorera ses engagements en vue de la mise en place de l'opération hybride. Nous demandons également au Gouvernement soudanais et aux autres parties de respecter les dispositions de cette résolution, et ce, au nom de la paix et de la sécurité au Darfour.

L'adoption de la présente résolution représente l'aboutissement des efforts de coopération inlassables déployés par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour régler le conflit au Darfour, et la dynamique créée ne doit pas être perdue dans l'instauration de la paix au Darfour. Il incombe également à l'Union africaine et à l'ONU de coopérer davantage en vue de régler d'autres conflits sur le continent africain.

Pour terminer, le Ghana reste attaché à la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent africain et continuera par conséquent d'apporter sa contribution pour atteindre les objectifs de la résolution 1769 (2007).

M. Sangqu (Afrique du Sud) : Nous saluons nous aussi la présence du Secrétaire général à la présente séance.

L'Afrique du Sud salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 1769 (2007) qui prévoit le déploiement de la toute première opération de maintien de la paix hybride Union africaine/ONU. Nous félicitons le Soudan d'avoir accepté le déploiement de l'opération hybride au Darfour, comme il a été indiqué dans les

conclusions des consultations de haut niveau tenues par l'UA et l'ONU avec le Gouvernement soudanais le 12 juin 2007 à Addis-Abeba.

Nous saluons également l'action menée par l'Union africaine et le Gouvernement soudanais pour assurer le déploiement efficace de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), ainsi que les efforts consentis par les États Membres et les organisations régionales qui ont concouru à ce déploiement.

La résolution 1769 (2007) est une illustration concrète du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, partenariat qui, nous l'espérons, constituera une base solide de coopération accrue entre les deux organisations. Nous estimons que le processus de paix pour le Darfour représente la seule possibilité de règlement durable de ce conflit, et nous exhortons toutes les parties à prendre une part active à la réunion qui doit se tenir prochainement à Arusha. L'approche positive, constructive et tournée vers l'avenir de cette résolution, de même que la dynamique qu'elle crée, doivent être maintenus alors que nous nous attaquons à la tâche difficile qui consiste à instaurer la paix au Darfour.

Nous encourageons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine à continuer de jouer un rôle moteur et innovant pour que la force hybride soit déployée dès que possible.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire général et reconnaître son action déterminante et son engagement en faveur des droits de l'homme dans la région du Darfour.

Il ne fait aucun doute que la décision prise ce jour par le Conseil de sécurité est un motif de fierté pour cet organe, mais elle doit également l'être pour l'ONU tout entière, dont le Conseil fait partie. La communauté internationale, qui est tellement préoccupée par cette question, peut elle aussi en être fière. Mais avant tout, cette décision doit faire la fierté du Gouvernement et du peuple soudanais.

Cela dit, nous devons être conscients que ce que nous avons fait aujourd'hui n'est que le début d'un processus; la véritable victoire résidera dans l'instauration de la paix au Soudan et le respect des droits de l'homme au Darfour. Cela ne peut se faire que si, de la même façon que nous protégeons et défendons les droits de l'homme, nous favorisons le développement économique et social du Soudan et de toute la région. Ce n'est qu'alors que nous pourrons tous nous sentir véritablement fiers.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Tout d'abord, je souhaite au Secrétaire général la bienvenue à notre séance et je le remercie pour sa déclaration importante. Depuis plusieurs mois, il déploie des efforts sans relâche pour régler la crise du Darfour. Je voudrais l'en remercier.

Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité la résolution 1769 (2007) autorisant le déploiement d'une opération hybride Union africaine/ONU au Darfour. Cette résolution, attendue depuis longtemps par toutes les parties, est le produit d'un consensus auquel sont parvenues les parties concernées par la voie du dialogue et de la consultation.

La Chine s'est toujours prononcée en faveur d'un règlement politique de la question du Darfour, et est attachée à la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan, et au dialogue et à la consultation menés sur un pied d'égalité entre les parties.

L'Union africaine et l'ONU ont toutes deux un rôle constructif à jouer dans ce processus. Dans le même temps, la question du Darfour doit être abordée de manière globale. Maintenir la sécurité et la stabilité, promouvoir le processus politique, accroître l'aide humanitaire et se concentrer sur le développement économique et social à long terme sont des aspects connexes, qui doivent tous se voir accorder une attention égale. Il nous semble qu'une dynamique positive a été créée au sujet de la question du Darfour au cours des derniers mois, offrant à la communauté internationale l'occasion rare, et donc à ne pas manquer, d'encourager un règlement progressif, adapté et global du problème.

La résolution d'aujourd'hui constitue un grand pas en avant dans le traitement de la question du Darfour. Celle-ci ne peut être réglée sans le Gouvernement soudanais, dont la coopération est désormais encore plus importante pour le déploiement de l'opération hybride et la bonne exécution de son mandat. La partie soudanaise a fait montre de souplesse et a pris des mesures vigoureuses pour régler

la question. À cet égard, elle mérite la reconnaissance et les encouragements sans réserve de la communauté internationale.

Le consensus trouvé par le mécanisme de dialogue tripartite Nations Unies/Union africaine/Soudan constituait une condition préalable à l'adoption de cette résolution. Il faut continuer d'attacher de l'importance au rôle positif de ce mécanisme et de lui donner la possibilité de jouer pleinement son rôle.

La résolution d'aujourd'hui est, en outre, le résultat des efforts déployés par les membres du Conseil de sécurité pour trouver un terrain d'entente tout en aplanissant les divergences et parvenir à une compréhension et un accord mutuels. Le fait que le Conseil de sécurité se soit exprimé d'une seul voix pour autoriser l'opération hybride représente une garantie importante de réussite pour le processus de maintien de la paix au Darfour.

Il convient en particulier de souligner que le but de cette résolution est d'autoriser le lancement de l'opération hybride, non d'exercer une pression ou d'imposer des sanctions. Tout au long des consultations, la Chine n'a eu de cesse d'insister pour que la résolution soit simple et concise, de façon à se concentrer sur l'objectif premier du Conseil qui consistait à autoriser le déploiement de l'opération hybride. De toute évidence, le texte de la résolution ménage la possibilité d'une amélioration, mais la partie chinoise estime que la version finale, dans l'ensemble, reflète cet état d'esprit. C'est sur cette base que la Chine s'est associée au consensus et a voté pour la résolution.

La résolution d'aujourd'hui n'est que la première étape vers un règlement total de la question du Darfour. La prochaine étape clef consistera à l'appliquer fidèlement. En déployant l'opération hybride, toutes les parties doivent respecter strictement le consensus tripartite et éviter toute interprétation erronée délibérée de la résolution.

L'élan positif actuel est le résultat d'un travail ardu, c'est pourquoi toutes les parties concernées doivent attacher la plus haute importance à la confiance politique mutuelle. L'opération hybride étant désormais lancée, il reste essentiel d'accélérer la mise en œuvre du plan en trois étapes. En tant que seule force internationale de maintien de la paix au Darfour, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) assume des responsabilités écrasantes et rencontre de grandes difficultés. Dans un proche avenir, le Conseil de sécurité doit d'abord exhorter la communauté internationale à fournir un appui financier à la MUAS, puis mettre totalement en œuvre les modules d'appui léger et renforcé pour accroître les capacités de la MUAS et jeter ainsi les bases solides d'un déploiement de l'opération hybride.

Le déploiement d'une mission de maintien de la paix n'est que l'un des aspects du règlement de la question du Darfour. La mise en œuvre de la stratégie à deux volets doit se poursuivre par une accélération du processus politique. Pour garantir durablement la paix et la stabilité au Darfour, il est indispensable d'encourager toutes les factions de la région à conclure et mettre en œuvre un accord de paix global.

La Chine se félicite du succès de la deuxième conférence de Tripoli; elle salue également et appuie les efforts considérables déployés par les deux envoyés spéciaux, de l'Union africaine et de l'ONU, respectivement. Pour la communauté internationale, la deuxième étape devra consister à prendre des mesures efficaces pour persuader et enjoindre les non-signataires à participer au processus politique. Par ailleurs, il est largement admis qu'une des causes profondes de la crise qui sévit au Darfour est le manque de développement de la région. Il convient d'accorder une grande importance au relèvement, à la reconstruction et au développement du Darfour. La communauté internationale doit adopter une stratégie à long terme, élaborer rapidement une stratégie de développement pour le Darfour en concertation avec le Gouvernement soudanais et contribuer davantage au développement social et économique de cette région, afin d'améliorer considérablement la vie de la population et d'éliminer la source du conflit.

Le problème du Darfour a suscité l'attention du monde entier. L'Union africaine, l'ONU et d'autres parties intéressées conjuguent leurs efforts pour y remédier. La Chine espère sincèrement que ce problème sera réglé rapidement et de façon juste, équitable et appropriée. Nous espérons que la résolution adoptée aujourd'hui permettra de relancer et d'intensifier la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement soudanais et qu'elle favorisera le processus politique visant au règlement global de la question du Darfour. La Chine continuera de jouer un rôle actif et constructif dans ce processus.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à Mme Alice Mungwa de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Mungwa (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter les excuses de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui ne se trouve pas actuellement à New York et ne pouvait donc pas assister en personne à la présente séance. Il m'a été demandé de prononcer la déclaration suivante au Conseil de sécurité.

L'Union africaine voudrait remercier les membres du Conseil et le Secrétaire général des déclarations qu'ils ont faites cet après-midi. L'Union africaine se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1769 (2007) relative à l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD). Les membres se rappelleront que cette adoption fait suite à la décision prise le 22 juin 2007 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, autorisant le déploiement aussi rapide que possible de l'opération hybride UA/ONU, après publication du rapport du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2007/307/Rev.1), tel qu'il a été expliqué et précisé lors des consultations techniques tenues les 11 et 12 juin 2007 avec le Gouvernement soudanais.

Les membres se rappelleront que dans cette décision, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine demandait au Conseil de sécurité d'autoriser d'urgence le déploiement de l'opération hybride UA/ONU. La résolution adoptée aujourd'hui constitue une étape majeure des efforts que nous déployons ensemble pour parvenir à une solution durable du conflit qui sévit au Darfour, ainsi qu'un effort visant à renforcer les relations entre l'Union africaine et l'ONU.

Au cours des trois dernières années, l'Union africaine, en dépit des obstacles financiers et logistiques considérables auxquels la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) est confrontée, a déployé des efforts constants pour favoriser le règlement du conflit qui sévit au Darfour et l'instauration d'une paix durable, ainsi que la réconciliation dans cette région ravagée par la guerre. Alors que nous progressons vers la mise en place d'une opération hybride UA/ONU, nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer la reconnaissance que manifeste l'Union africaine à tous nos partenaires et au Conseil de sécurité pour leur appui inestimable.

Nul n'est besoin de souligner l'importance cruciale qu'il y a à fournir un appui constant à la MUAS jusqu'à l'achèvement de la transition vers l'opération conjointe UA/ONU.

Alors que l'adoption de la présente résolution marque un tournant, il va de soi qu'il demeure de nombreuses difficultés qui requièrent une concertation et une collaboration permanentes entre toutes les parties prenantes. L'Union africaine est déterminée à continuer d'œuvrer, avec l'ONU et le Gouvernement soudanais, à la création des mécanismes nécessaires pour mettre efficacement en œuvre l'opération hybride au Darfour. Nous formons le vœu que l'esprit constructif qui a présidé aux efforts qui ont abouti à l'adoption de la présente résolution demeurera et se renforcera pendant toutes les étapes à venir, afin de garantir autant que possible le succès de la MINUAD dans sa tâche visant à restaurer durablement la paix et la sécurité au Darfour.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour réitérer l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine aux États Membres de l'ONU afin qu'ils contribuent généreusement à la MINUAD. Nous sommes convaincus que les efforts conjoints déployés par l'ONU et l'Union africaine au Darfour et dans d'autres situations de conflit et de crise qui surviennent en Afrique contribueront largement à mettre en place un nouveau cadre de coopération entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de la promotion d'un développement durable.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 30.